

TRESORERIE

RELEVÉ DES CLUBS

Le 2^{ème} relevé de la saison 2020/2021 des clubs arrêté au 31 Mars 2021 est envoyé aux trésoriers des clubs ce Jeudi 1^{er} Avril 2021.

Date de paiement (ou de prélèvement) : 22 Avril 2021.

ATTENTION !

Seuls les clubs présentant un solde débiteur recevront un relevé.

En cas de non-paiement, l'article 47 – Règlement financier - des règlements du District sera appliqué.

RAPPEL ! Clubs réglant par chèque :

Balan FC

Bourg Sud

Chazey Bons

Leyment

Massignieu